



Origine : Caucase



Berce du Caucase

Nom scientifique

Heracleum mantegazzianum Somm. et Lev.
Famille des Apiacées = Ombellifères

Description

Plante de 2 à 3 m, dont la tige peut atteindre plus 5-8 cm de diamètre, peu velue à **feuilles très grandes**, alternes, glabres ou faiblement pubescentes à la face inférieure, les feuilles inférieures en lobes longuement acuminés ; pétioles ronds; **ombelle de 50 cm de diamètre, formée de 50-120 rayons hérissés**. La berce du Caucase fleurit la 3ème ou 4ème année, puis meurt. La floraison a lieu en été (entre juin et septembre) et la fructification à l'automne. Les fruits (akènes) sont aplatis de 9-14 mm.

Certains spécimens peuvent atteindre 5 mètres, avec une tige de plus de 10 cm de diamètre et une ombelle terminale atteignant 1,5 m de diamètre ce qui en fait la plus grande ombellifère d'Europe!

Confusion possible

Elle se différencie de la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), indigène, par la présence de 50 à 120 rayons de 8 à 30 cm (contre 8 à 30 rayons de 8 à 13 cm), ses fruits aplatis sont longs de 9 à 14 mm (contre 6 à 8 mm), ses feuilles sont plus imposantes et fortement découpées et dentées.

Reproduction et dissémination

Cette espèce se propage par les graines qui germent à partir d'avril. Les plantes ont un développement uniquement végétatif les 2 ou 3 premières années, durant lesquelles elles accumulent des réserves. **La floraison** intervient ensuite, **entre juin et septembre**, avec une fructification à l'automne (entre fin août et mi-octobre), puis la plante meurt. La dissémination de cette espèce se fait uniquement par les graines dispersés par le vent et l'eau, **une plante pouvant produire plus de 10.000 graines**.

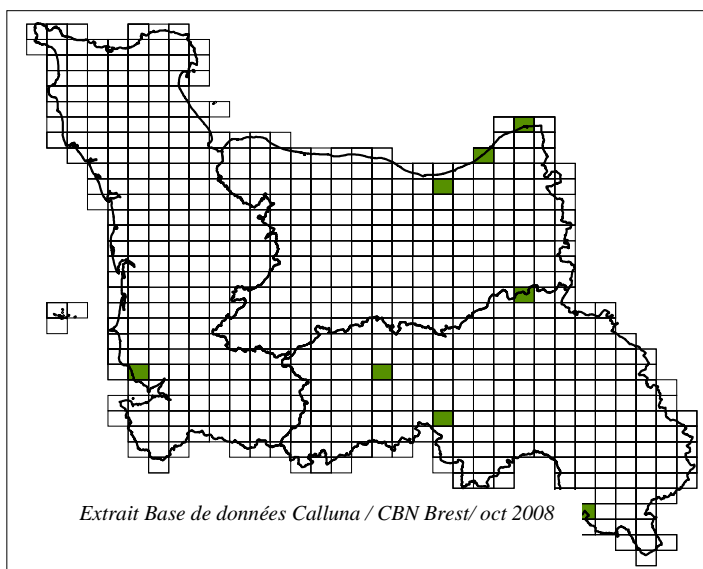
Ecologie et milieux colonisés

Cette plante nécessite un sol suffisamment humide et un substrat bien pourvu en azote. Les sols acides sont évités. Dans ces conditions, **la berce du Caucase envahit les talus le long des bords de route, les terrains vagues et les friches, mais également les berges des rivières**, parfois en compagnie des renouées (*Reynoutria sp.*), ou encore sur des friches minières voire des coteaux calcaires et les lisières forestières. **Elle est favorisée par les perturbations de milieux notamment le remaniement du sol.**

Introduction et aire de répartition globale

Originnaire du Caucase elle a été introduite en Europe du Nord et de l'Ouest au 19^{ème} siècle comme plante ornementale. Après une période de latence d'un siècle elle y est devenue invasive au milieu du 20^{ème}. **Elle est largement répandue** à présent dans ces régions européennes et considérée comme **une espèce invasive parmi les plus problématique.**

Répartition et niveau d'invasion connu en Basse-Normandie



Seule la région de Honfleur semble actuellement touchée par cette espèce très présente dans les jardins de la ville. Elle a ainsi envahi plusieurs secteurs de la zone portuaire.

Une station isolée est connue au marais du Grand-Hazé dans l'Orne.

La Berce du Caucase est une espèce invasive potentielle en Basse-Normandie.

Nuisances dues à l'invasion

Sur la biodiversité

La Berce du Caucase est une **espèce très compétitive**, qui par sa croissance rapide et sa grande taille, élimine la plupart des espèces indigènes là où elle s'implante : **bords de fossés, talus.**

Sur la santé

Toutes les parties de la plante contiennent des substances chimiques (furocoumarines) qui provoquent, suite à un contact direct avec la peau, de **fortes réactions allergiques** (dermatoses), **surtout après exposition au soleil**. Dans ce cas, il est conseillé de laver la zone concernée avec beaucoup d'eau et de savon et de traiter la blessure comme s'il s'agissait d'une brûlure. Le contact avec les muqueuses (oeil, bouche...) nécessite un traitement approprié.



En cas de forte exposition : irritation, rougeur, puis gonflement, décollement de la peau, formation de cloques : brûlure au 3^{ème} degré.

A faire ou... ne pas faire

Si vous observez cette plante informer votre commune.

Ne pas implanter cette espèce dans un jardin.

Si elle y est présente l'éliminer en prenant toutes les précautions nécessaires pour se protéger (combinaison totalement étanche). Une coupe plusieurs fois par an avant la floraison est indiquée, si on souhaite la garder dans son jardin mettre tout en œuvre pour éviter la propagation des graines.

Informez d'autres personnes (jardiniers, communes, jardinerie...) sur les problèmes que pose cette plante pour la santé et la nature.

Ne pas intervenir par arrachage, épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature, sans un avis et un encadrement adéquat.

Conseil de gestion

L'éradication totale et définitive de la Berce du Caucase dans les secteurs où elle est très abondante ne paraît pas possible. Il est nécessaire de mettre en place une gestion à long terme pour maîtriser l'expansion de l'espèce là où elle s'est implantée.

Il est indispensable en premier lieu de réaliser un bon diagnostic de la situation : cartographie des foyers et de leur ampleur afin de fixer des unités géographiques cohérentes de travaux. L'objectif ensuite est d'éviter la dissémination à partir des foyers les plus importants, de limiter leur expansion voire de les faire régresser et d'éradiquer l'espèce là où les populations sont peu développées.

Les personnes assurant les travaux, doivent être équipées de manière à ne rentrer d'aucune manière en contact avec des débris de plante (combinaison totalement étanche).

L'idéal est d'intervenir le plus tôt possible lorsque la population est encore bien circonscrite : une élimination manuelle de la plante est possible sur les jeunes plants, pour les pieds adultes une coupe juste avant la floraison est nécessaire et à renouveler quelques semaines plus tard voire une troisième fois également. L'utilisation parcimonieuse et soignée (uniquement localisée sur les feuilles) d'herbicide peut être pertinente en complément des autres méthodes mais ne résoudra rien seule.

Lors du chantier toutes les précautions doivent être prises pour éviter de propager l'espèce : réaliser les chantiers nettement avant la floraison, éliminer tous les produits des coupes et arrachages.

Ensuite une surveillance et des chantiers annuels et réguliers sont indispensables.



L'information et la sensibilisation auprès de tous pour éviter la propagation de cette espèce invasive potentielle encore peu présente en Basse-Normandie jouera un rôle majeur : elles doivent être notamment ciblées sur les jardineriers, paysagistes, gestionnaires privés ou publics d'espaces verts afin de stopper l'achat et la plantation de la berce du Caucase. Une information des botanistes et gestionnaires d'espaces naturels est également nécessaire pour développer une stratégie d'alerte sur la présence de l'espèce.

Les opérations menées en Basse-Normandie

Associations, Collectivités territoriale, DIREN, Région et partenaires privés concernés se sont mobilisés sur le territoire de la communauté de communes de Honfleur pour contrôler le développement de la berce du Caucase depuis 2007.

Pour en savoir plus

Les espèces végétales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie, 2005 - Conservatoire Botanique National de Bailleul, Agence de l'eau Artois-Picardie, <http://www.eau-artois-picardie.fr>.

DUTARTRE, A. JAURY, J. & PLANTY-TABACCHI, A.-M., 1997. – Introductions de macrophytes aquatiques et riverains dans les hydrosystèmes français métropolitains : essai de bilan. Bull. Fr. Pêche Piscic., 344-345 : 407-426.

MULLER, S. (coordinateur), 2004. – Plantes invasives en France. Patrimoines naturels, 62, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 168 p.

www.cbnbl.org - Conservatoire botanique National de Bailleul

www.cps-skew.ch - Commission Suisse pour la conservation des plantes sauvages

www.giant-alien.dk - Manuel pratique de la Berce géante



Fiche rédigée par le Conservatoire botanique national de Brest
C. Zambettakis

Avec le soutien financier de :

